Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu -- Sommaire

Charles Michalopoulos
David Card
Lisa A. Gennetian
Kristen Harknett
Philip K. Robins

SRSA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE

Juin 2000

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme sans but lucratif créé en 1992 avec l'aide de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer selon des méthodes rigoureuses des programmes sociaux conçus pour assurer le mieux-être de tous les Canadiens, et plus particulièrement des défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des données fiables sur l'utilité de ces programmes du point de vue des budgets gouvernementaux, des participants eux-mêmes et de la société dans son ensemble. À cette fin, elle évalue les programmes sociaux existants et met à l'essai des projets de programmes sociaux à l'échelle à divers endroits, avant qu'ils ne soient incorporés à l'action gouvernementale et appliqués à grande échelle.

Autres rapports de la SRSA au sujet du Projet d'autosuffisance (PAS) :

Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance – mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts, Tod Mijanovich et David Long, décembre 1995.

La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir, Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon, décembre 1995.

Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, David Card et Philip K. Robins, février 1996.

Quand le travail est plus payant que l'aide sociale : sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance – mise en œuvre, groupes de discussion et impacts des dixhuit premiers mois, mars 1996.

Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance, David Card, Philip K. Robins et Winston Lin, août 1997.

Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance, Gordon Berlin, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins, mars 1998.

Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, Winston Lin, Philip K. Robins, David Card, Kristen Harknett et Susanna Lui-Gurr, septembre 1998.

Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultats de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance, Gail Quets, Philip K. Robins, Elsie C. Pan, Charles Michalopoulos et David Card, mai 1999.

Quand les incitatifs financiers à l'emploi font leurs frais : premières constatations de l'étude sur les demandeures du Projet d'autosuffisance, Charles Michalopoulos, Philip K. Robins et Davis Card, mai 1999.

Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents, Pamela Morris et Charles Michalopoulos, juin 2000.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constations et les conclusions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Tous droits réservés © 2000 Société de recherche sociale appliquée

The English version of this report is available on request.

Sommaire

Depuis des décennies, les décideurs se creusent la tête pour trouver des politiques qui encouragent les assistés sociaux à travailler tout en conservant un filet de sécurité adéquat. Au cours des années 1990, nombre de provinces canadiennes ont instauré des politiques destinées à encourager l'emploi par la réduction des niveaux d'aide sociale de base, la mise en œuvre de programmes permettant d'acquérir de l'expérience de travail ou l'imposition de sanctions aux assistés sociaux en bonne santé qui ne cherchaient pas de travail. En 1996, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, un programme de subventions globales, a donné davantage de souplesse aux provinces dans l'élaboration de leurs programmes, et les provinces ont réagi par un redoublement d'efforts. Bien qu'un certain nombre de stratégies aient réussi à encourager les prestataires de l'aide sociale à travailler, les personnes qui renoncent à l'aide sociale pour aller travailler se retrouvent souvent dans une situation financière qui n'est guère meilleure en raison du fait que l'augmentation de leurs gains est compensée par la réduction de leurs prestations d'aide sociale.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) relève directement ce défi. Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le PAS est une démarche de recherche et de démonstration destinée à mettre à l'essai une politique novatrice qui rend le travail plus payant que l'aide sociale. Géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et évalué par la Manpower Demonstration Research Corporation (MRDC) et la SRSA, le PAS a été mis en œuvre au Nouveau-Brunswick ainsi que dans la région sud-ouest de la Colombie-Britannique, de novembre 1992 à décembre 1999. Le PAS offrait un supplément temporaire de leurs gains à des chefs de famille monoparentale sélectionnés. assistés sociaux de longue date, dont environ 95 pour cent étaient des femmes. Le supplément consistait en un versement mensuel offert aux mères de famille monoparentale qui bénéficiaient de l'aide au revenu depuis au moins un an et qui renoncaient aux prestations d'aide au revenu pour aller travailler à temps plein, dans l'année suivant le début de leur adhésion au programme. Le supplément s'ajoutait à leurs gains d'emploi pendant une période pouvant aller jusqu'à trois années consécutives, à condition que la personne continue à travailler à temps plein et à ne pas toucher de prestations d'aide au revenu. Pendant la période de versement du supplément, une mère de famille monoparentale admissible recevait un avantage immédiat si elle travaillait; dans la plupart des cas, son revenu total avant impôt correspondait environ au double de ses gains. Les caractéristiques principales de l'offre de supplément sont énumérées dans l'encadré qui suit.

Afin de mesurer les effets de cet incitatif financier, le PAS a été conçu comme une expérience sociale fondée sur une méthodologie de recherche rigoureuse, avec répartition au hasard des participantes. Dans l'étude principale du PAS, sur laquelle porte ce rapport, un groupe de 5 686 mères de famille monoparentale du Nouveau-Brunswick et du sud-ouest de la Colombie-Britannique, qui touchaient des prestations d'aide au revenu depuis au moins un an, ont été sélectionnées au hasard à même les listes de l'Aide au revenu. La moitié d'entre elles ont été affectées au hasard à un *groupe programme* recevant le supplément du PAS, et les autres ont été affectées à un *groupe témoin*. Comme ces deux groupes étaient semblables

en tous points sauf en termes de leur participation au programme, l'« impact » ou l'effet du PAS peut être mesuré par la différence entre les expériences subséquentes des groupes programme et témoin. Dans un rapport précédent (Lin et coll., 1998) décrivant la mise en œuvre du programme et les impacts de celui-ci sur une période de 18 mois, on a conclu que le PAS avait doublé l'emploi à temps plein et nettement augmenté le revenu.

Ce rapport offre une mise à jour de nombreuses constatations du rapport précédent; il décrit les impacts de l'offre de supplément au moyen de données provenant de 4 961 mères de famille monoparentale qui ont répondu au questionnaire d'une enquête (l'« entrevue après 36 mois ») environ trois ans après le début de leur participation à l'étude. Le rapport examine également si l'offre de supplément a entraîné une croissance des salaires et de la stabilité d'emploi. Un rapport complémentaire (Morris et Michalopoulos, 2000) examine les effets du PAS sur les enfants dont les parents ont fait l'objet de l'étude.

Principales caractéristiques du supplément de revenu du PAS

- Exigence de travail à temps plein. Le supplément a été versé uniquement aux mères de famille monoparentale admissibles qui ont travaillé au moins 30 heures par semaine et qui ont renoncé à l'aide au revenu.
- Incitatif financier substantiel. Le supplément correspondait à la moitié de la différence entre les gains de la participante et un « niveau de gains cible ». La première année du programme, le niveau de gains cible a été fixé à 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick et à 37 000 \$ en Colombie-Britannique. Le niveau de gains cible a été rajusté graduellement pour refléter l'augmentation du coût de la vie et la générosité de l'aide au revenu. Le supplément était réduit de 50 cents pour chaque dollar d'augmentation des gains. Le revenu non gagné (comme les pensions alimentaires), les gains des autres membres de la famille et le nombre d'enfants n'avaient pas d'incidence sur le montant du supplément. Le supplément avait pour effet d'environ doubler les gains d'un grand nombre de travailleuses à faible revenu (avant les impôts et les dépenses liées au travail).
- Un an pour se prévaloir de l'offre. La personne pouvait se prévaloir de l'offre de supplément si elle trouvait un emploi à temps plein dans l'année suivant la répartition au hasard. Si elle ne se qualifiait pas au cours de cette année, elle n'était plus jamais admissible au supplément.
- Versement du supplément pendant un maximum de trois ans. Une personne pouvait toucher le supplément pendant une période allant jusqu'à trois années civiles à partir du premier versement, à condition de travailler à temps plein et de cesser de toucher l'aide au revenu. Cependant, personne n'était obligé de participer au programme de supplément. Les participantes pouvaient en tout temps retourner à l'aide au revenu, à condition de répondre aux critères d'admissibilité du programme d'Aide au revenu.

¹Le féminin est utilisé dans ce rapport car plus de 95 pour cent des chefs de famille monoparentale ayant bénéficié de l'aide au revenu pendant au moins un an, soit le groupe cible du PAS, sont des femmes.

Les membres du groupe programme avaient le droit de se qualifier pour le supplément durant l'année suivant la répartition au hasard et pouvaient toucher le supplément pendant trois ans après leur admissibilité. Une personne qui trouvait un emploi à temps plein immédiatement pouvait donc toucher le supplément jusqu'à la fin de la troisième année suivant la répartition au hasard, environ au moment où elle passait l'entrevue de suivi après 36 mois. La personne qui trouvait un emploi à temps plein seulement vers la fin de la première année, par contre, pouvait toucher le supplément jusqu'à la fin de la quatrième année suivant la répartition au hasard, soit une année complète après avoir passé l'entrevue de suivi après 36 mois. Étant donné que peu de participantes se qualifiaient immédiatement pour le supplément, la période de 36 mois étudiée dans ce rapport a pris fin trop tôt pour permettre de déterminer si le PAS continuait à avoir des répercussions sur les familles après leurs trois années d'admissibilité au supplément. Un rapport subséquent portera sur cette question critique.

RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS

Étant donné que le PAS répartissait les participantes au hasard entre les groupes programme et témoin, l'impact ou l'effet de l'offre de supplément est mesuré relativement à la différence dans l'emploi, les gains, le revenu et les autres résultats entre les deux groupes. Ces comparaisons indiquent que le PAS a eu pour effet d'augmenter l'emploi à temps plein, les gains et le revenu et de réduire la pauvreté durant les trois années suivant la date de répartition au hasard respective de chaque participante.

- Le PAS a fait augmenter l'emploi à temps plein et les gains. Pour recevoir le supplément, les participantes devaient commencer à travailler à temps plein (au moins 30 heures par semaine) durant la première année suivant la répartition au hasard. Dès le début de la deuxième année, 35 pour cent des membres du groupe programme avaient reçu au moins un versement de supplément et le programme avait doublé l'emploi à temps plein; ses effets sur l'emploi à temps plein se sont maintenus jusqu'à la fin de la troisième année. Par conséquent, le PAS a accru les gains d'une personne moyenne d'environ 2 700 \$, soit 30 pour cent, sur une période de trois ans. Étant donné que seul environ le tiers du groupe programme a touché le supplément, ceci signifie que le programme a fait augmenter les gains d'environ 8 000 \$ sur trois ans pour la personne moyenne qui recevait le supplément.
- Le PAS a réduit le recours à l'aide au revenu, mais a fait augmenter les paiements de transfert. Les règlements du PAS empêchaient une personne de recevoir à la fois des versements de supplément et des prestations d'aide au revenu. Le programme a par conséquent eu pour effet de réduire les prestations d'aide au revenu d'environ 2 500 \$ par famille du groupe programme. Toutefois, lorsque les participantes ont renoncé à l'aide sociale en faveur du supplément, elles ont remplacé leurs prestations d'aide au revenu par des versements de supplément du PAS. Sur la période de trois ans, les familles du groupe programme ont reçu en moyenne environ 5 500 \$ en versements de supplément.
- Le PAS a réduit la pauvreté. Parce qu'il augmentait à la fois les gains et les paiements de transfert, le PAS a également eu pour effet d'augmenter le revenu et de réduire nettement la pauvreté. Durant la période de trois ans, la membre moyenne du groupe programme avait un revenu dépassant d'environ 5 500 \$ provenant de ses gains, des

prestations d'aide au revenu et des versements de supplément – le revenu de la membre moyenne du groupe témoin. Trois ans après l'adhésion au programme, le PAS avait réduit de près de 10 points de pourcentage la proportion de personnes touchant moins que le seuil de faible revenu de Statistique Canada.

- La plupart des emplois générés par le PAS ont été stables. L'attitude du groupe témoin à l'égard du travail laisse supposer que la plupart des personnes qui ont accepté l'offre de supplément n'auraient pas travaillé autrement. On pourrait donc s'attendre à ce qu'elles perdent leurs emplois à temps plein assez rapidement. En général, cela ne s'est pas produit. Deux personnes sur trois qui ont été incitées à aller travailler à temps plein par l'offre de supplément ont travaillé pendant au moins un an.
- Pour les personnes qui se sont prévalues de l'offre du PAS, le salaire a augmenté graduellement. La plupart des emplois que les participantes ont acceptés en raison de l'offre de supplément ont mené à des salaires plus élevés avec le temps, et environ la moitié a entraîné une croissance du salaire de plus de 10 pour cent sur deux ans. Bien que le PAS ait encouragé un groupe de personnes moins qualifié à aller travailler, les salaires ont augmenté autant pour les personnes qui sont allées travailler en raison de l'offre de supplément que pour les personnes plus qualifiées qui auraient travaillé de toute façon. C'est là une constatation encourageante. Une augmentation des salaires suffisante pour rendre le travail plus payant que l'aide sociale, même après la fin de l'offre de supplément, pourrait décourager certaines personnes de présenter une nouvelle demande d'aide sociale et pourrait entraîner des effets à long terme découlant de l'offre de supplément.

IMPACTS SUR L'EMPLOI, LES GAINS, L'AIDE AU REVENU ET LES VERSEMENTS DE SUPPLÉMENT DU PAS

• Le PAS a eu pour effet d'accroître l'emploi au cours de la période de trois ans. Les effets du programme ont augmenté de façon soutenue la première année suivant la répartition au hasard, et le programme avait fait doubler l'emploi à temps plein dès le début de la deuxième année. Les effets sur l'emploi à temps plein sont demeurés marqués tout au long de la période, mais ont baissé quelque peu après avoir atteint leur maximum jusqu'à la fin de la période de suivi.

La figure S.1 en dit long sur le PAS. À partir de 10 mois avant la répartition au hasard jusqu'à la répartition, environ 6 à 8 pour cent des groupes témoin et programme ont travaillé à temps plein (au moins 30 heures par semaine) au cours d'un mois donné. Ceci est une indication que la répartition au hasard a créé des groupes similaires.

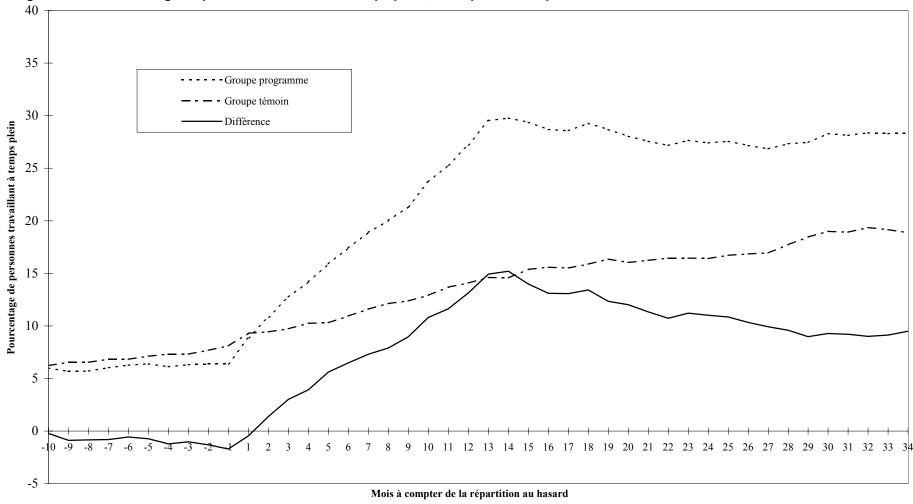


Figure S.1: Pourcentage de personnes travaillant à temps plein, à compter de la répartition au hasard

Sources : Enquête initiale, données des enquêtes de suivi après 18 mois et 36 mois.

Note: Il est à noter que les données sur les prestations d'aide au revenu et les versements du PAS portent sur 36 mois même si les renseignements sur l'emploi et les gains ne portent que sur 34 mois. La différence provient des différentes sources d'information. L'enquête, qui est la source de données sur l'emploi et les gains, ne contient que 34 mois de suivi pour tous les membres de l'échantillon, alors que les dossiers administratifs contiennent 36 mois de données pour tous les membres de l'échantillon.

Les membres du groupe programme pouvaient se qualifier pour le supplément au cours de la première année suivant la répartition au hasard en trouvant un emploi à temps plein et en renonçant à l'aide au revenu. Au cours de cette première année, environ 35 pour cent des membres du groupe programme ont été admissibles à toucher au moins un versement de supplément.

Deux types de personnes ont réuni les conditions requises pour l'obtention du supplément. Certaines membres du groupe programme auraient travaillé à temps plein sans l'offre de supplément et ont reçu le supplément sans modifier leur comportement à l'égard du travail. Pour ce groupe, le supplément a augmenté le revenu et réduit la pauvreté, mais n'a pas augmenté l'emploi, les gains ni les heures de travail. Il est impossible de savoir quelles membres du groupe programme font partie de cette catégorie, mais leurs caractéristiques peuvent être déduites d'après les membres du groupe témoin qui ont travaillé à temps plein. C'est l'un des avantages essentiels de la répartition au hasard : le groupe témoin était semblable en tous points au groupe programme sauf que ses membres n'ont pas reçu l'offre de supplément. Les autres membres du groupe programme ont commencé à travailler à temps plein *en raison de l'offre de supplément*. Elles sont responsables de l'impact du PAS sur l'emploi à temps plein. Plusieurs sections de ce rapport traitent des conclusions qui ont été déduites pour ce groupe en comparant des membres du groupe programme qui ont travaillé à temps plein.

La figure S.1 illustre l'effet du PAS sur l'emploi à temps plein ainsi que la façon dont les impacts du PAS ont été déterminés de façon plus générale. Durant l'année qui a suivi la participation à l'étude, la proportion du groupe programme travaillant à temps plein a augmenté graduellement, d'environ 8 pour cent qu'elle était au moment de la répartition au hasard à environ 29 pour cent au début de la deuxième année. Au cours de la même période, l'emploi à temps plein chez le groupe témoin a également augmenté, mais plus graduellement, soit d'environ 8 pour cent au moment de la répartition au hasard à environ 14 pour cent au début de la deuxième année. La différence entre les deux groupes, soit 15 points de pourcentage, est une mesure de l'impact du PAS sur l'emploi à temps plein. Selon la figure S.1, l'impact du PAS sur l'emploi à temps plein a augmenté graduellement au cours de la première année. Dès le début de la deuxième année, le PAS avait doublé l'emploi à temps plein.

Les personnes qui ne s'étaient pas qualifiées pour obtenir le supplément la première année ont perdu la chance de le recevoir à l'avenir. Le PAS a donc cessé d'offrir un incitatif aux membres du groupe programme qui ne s'étaient pas qualifiées pour obtenir le supplément au cours de cette première année. Par contre, de plus en plus de membres du groupe témoin ont commencé à travailler à temps plein. Ainsi, l'impact du PAS sur l'emploi à temps plein a baissé légèrement au cours de la deuxième et de la troisième années. À la fin de la période de suivi, environ 28 pour cent du groupe programme et 19 pour cent du groupe témoin travaillaient à temps plein. L'impact du PAS sur l'emploi à temps plein a donc baissé, mais il est demeuré appréciable à 9 points de pourcentage.

• Le PAS a fait augmenter l'emploi à temps plein principalement en persuadant des personnes qui n'auraient pas travaillé sans le supplément d'aller travailler à temps plein.

Le tableau S.1 résume les impacts mensuels moyens du PAS sur l'emploi, les gains et les paiements de transfert pour chacune des trois années de la période de suivi étudiée dans ce rapport.

Tableau S.1: Impacts du PAS sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les paiements de transfert

	Groupe	Groupe	Différence
Résultat	programme	témoin	(impact)
Taux mensuel d'emploi à temps plein (%) ^a			
Année 1	18,0	11,4	6,6 ***
Année 2	28,5	15,8	12,7 ***
Année 3	27,7	18,1	9,6 ***
Taux mensuel d'emploi à temps partiel (%)			
Année 1	11,6	13,9	-2,3 ***
Année 2	11,6	14,6	-3,0 ***
Année 3	12,0	14,4	-2,4 ***
Taux d'emploi mensuel total (%)			
Année 1	29,7	25,3	4,4 ***
Année 2	40,1	30,4	9,8 ***
Année 3	39,7	32,5	7,2 ***
Gains moyens (\$)			
Année 1	2 793	2 208	584 ***
Année 2	4 451	3 198	1 254 ***
Année 3	4 717	3 852	865 ***
Taux mensuel de réception d'aide au revenu (%)			
Année 1	85,4	91,7	-6,3 ***
Année 2	65,9	78,9	-12,9 ***
Année 3	61,3	70,7	-9,4 ***
Prestations d'aide au revenu moyennes (\$)			
Année 1	9 075	9 503	-428 ***
Année 2	7 033	8 271	-1 238 ***
Année 3	6 207	7 113	-906 ***
Taux mensuel de réception d'aide au revenu ou du PAS	(%)		
Année 1	94,0	91,7	2,4 ***
Année 2	86,5	78,9	7,6 ***
Année 3	80,5	70,7	9,8 ***
Paiements moyens d'aide au revenu ou du PAS (\$)			
Année 1	10 209	9 503	706 ***
Année 2	9 344	8 271	1 073 ***
Année 3	8 180	7 113	1 066 ***
Taille de l'échantillon (total = 4 961)	2 503	2 458	

Sources: Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'Aide au revenu, les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS, l'enquête de référence et les enquêtes de suivi après 18 mois et 36 mois.

Nota: Les estimations pour chaque année, à l'exception des estimations de gains, représentent la moyenne des quatre estimations trimestrielles. Les gains mensuels moyens représentent le total des gains annuels divisé par le nombre total de mois pour lesquels aucune donnée ne manque.

La taille des échantillons peut varier selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats pour les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les totaux et les différences peuvent varier légèrement par suite de l'arrondissement.

^a« Emploi à temps plein » est défini comme 30 heures de travail ou plus pendant au moins une semaine durant le mois.

Le premier panneau du tableau reprend ce qu'on a appris à la figure S.1. Au cours de la première année suivant la répartition au hasard, le PAS a commencé à faire augmenter l'emploi à temps plein; environ 18 pour cent du groupe programme ont travaillé à temps plein au cours d'un mois moyen, comparativement à 11 pour cent du groupe témoin. Son impact a atteint son apogée au cours de la deuxième année, où 28 pour cent des membres du groupe programme ont travaillé à temps plein au cours d'un mois moyen, comparativement à 16 pour cent du groupe témoin. Durant la troisième année, l'impact sur l'emploi à temps plein est resté considérable : près de 28 pour cent du groupe programme ont travaillé à temps plein au cours d'un mois moyen, comparativement à 18 pour cent du groupe témoin, pour un impact de près de 10 points de pourcentage.

Le PAS peut faire augmenter l'emploi à temps plein de deux façons : il peut persuader des personnes qui auraient travaillé à temps partiel de toute façon de travailler un peu plus, ou il peut persuader des personnes qui n'auraient pas travaillé du tout de travailler à temps plein. Bien que ces deux cas se soient produits, le second a dominé. Au cours de la deuxième année suivant la répartition au hasard, comme le démontrent le deuxième et le troisième panneaux du tableau, le PAS a eu pour effet de réduire l'emploi à temps partiel d'environ 3 points de pourcentage au cours d'un mois moyen, mais il a augmenté l'emploi total de près de 10 points. Ainsi, trois personnes sur quatre qui ont accru leur effort de travail afin de toucher le supplément n'auraient pas travaillé du tout sans l'offre de supplément, et une personne sur quatre aurait travaillé à temps partiel.

• Étant donné que le PAS a fait augmenter l'emploi et l'emploi à temps plein, il a également fait augmenter les gains.

Durant la première année suivant la répartition au hasard, lorsque les participantes ont commencé peu à peu à travailler à temps plein, le programme a fait augmenter les gains de 584 \$ par membre de l'échantillon. La deuxième année, lorsque l'impact du programme sur l'emploi à temps plein était à son sommet, l'impact sur les gains a également atteint son maximum à 1 254 \$ par membre de l'échantillon. L'impact sur les gains a baissé quelque peu durant la troisième année, essentiellement parce que les gains du groupe témoin ont continué à augmenter alors que les gains du groupe programme sont demeurés au même niveau. En dépit de cette baisse, l'impact sur les gains est demeuré plutôt élevé, soit de 865 \$ par personne. Sur la période de trois ans, par conséquent, le PAS a fait augmenter les gains d'environ 2 700 \$ par personne, de sorte que les gains du groupe programme ont été supérieurs d'environ du tiers à ceux du groupe témoin.

• Le PAS a réduit le recours au programme d'Aide au revenu ainsi que les montants d'aide au revenu. Toutefois, la plupart des personnes qui ont abandonné l'aide au revenu en faveur de l'offre de supplément l'ont fait pour toucher le supplément. Le programme a donc fait augmenter le recours total aux programmes de paiements de transfert ainsi que le montant des paiements de transfert reçus.

Les participantes pouvaient recevoir le supplément de revenu seulement si elles ne touchaient pas de prestations d'aide au revenu. Par conséquent, le programme a eu pour effet de réduire le recours au programme d'Aide au revenu lorsque l'emploi à temps plein a

augmenté. La deuxième année, environ 79 pour cent du groupe témoin touchaient des prestations d'aide au revenu au cours d'un mois type, comparativement à 66 pour cent du groupe programme. La troisième année, l'impact avait légèrement baissé, à mesure que des membres du groupe témoin ont cessé de toucher des prestations d'aide au revenu. Au cours de cette troisième année, le programme a réduit le recours à l'aide au revenu d'environ 71 pour cent chez le groupe témoin et à environ 61 pour cent chez le groupe programme au cours d'un mois moyen. Sur l'ensemble de la période de trois ans, le programme a également eu pour effet de réduire le montant des prestations d'aide au revenu de quelque 2 600 \$ par famille faisant partie du groupe programme.

De nombreuses membres du groupe programme ont commencé à recevoir le supplément du PAS lorsqu'elles ont cessé de toucher des prestations d'aide au revenu. Durant la deuxième année suivant la répartition au hasard, lorsque l'impact du programme sur l'emploi à temps plein a atteint son apogée, le PAS a également fait augmenter les prestations d'aide au revenu ou les versements de supplément du PAS de 1 073 \$ par famille du groupe programme. Sur la période de trois ans, le programme a fait augmenter les paiements combinés d'aide au revenu et de supplément du PAS de 2 845 \$. Étant donné que le programme a également fait augmenter les gains d'environ 2 700 \$ en moyenne, ceci signifie qu'il a entraîné un accroissement du revenu provenant des gains et des paiements de transfert d'environ 5 500 \$ par membre du groupe programme.

IMPACTS SUR LE REVENU ET LA PAUVRETÉ DURANT LES SIX DERNIERS MOIS DE LA PÉRIODE DE SUIVI

• Les personnes qui ont touché le supplément devaient payer l'impôt sur le revenu sur le supplément ainsi que l'impôt sur le revenu et les charges sociales sur leurs gains. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont donc prélevé plus d'impôts.

Selon le tableau S.2, les gouvernements fédéral et provinciaux ont prélevé en moyenne 33 \$ de plus par mois des membres du groupe programme que de ceux du groupe témoin au cours des six derniers mois de la période de suivi. Ainsi, les paiements de transfert supplémentaires entraînés par le supplément du PAS ont été partiellement compensés par la hausse des recettes fiscales. Néanmoins, en bout de ligne, le gouvernement a dépensé 56 \$ de plus par mois par membre du groupe programme sur les paiements de transfert plus élevés associés au PAS.

Tableau S.2 : Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets durant les six mois précédant l'entrevue de suivi après 36 mois

	Groupe	Groupe	Différence
Résultat	programme	témoin	(impact)
Revenu individuel total avant impôt (\$)	1 395	1 259	136 ***
Impôt sur le revenu projeté (\$) ^a	94	61	33 ***
Paiements de transfert nets (\$) ^b	814	757	56 ***
Revenu individuel total après impôt (\$)	1 301	1 198	103 ***
Revenu familial total (\$) ^c	1 585	1 432	153 ***
Pourcentage dont le revenu est inférieur au seuil de			
faible revenu ^d	76,8	86,2	-9,4 ***
Taille de l'échantillon (total = 4 961)	2 503	2 458	

Sources: Calculs fondés sur l'enquête de suivi après 36 mois, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Nota: La taille des échantillons peut varier selon les mesures, en raison des valeurs manquantes. Ceci peut occasionner de légers écarts dans les totaux et les différences.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats pour les groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : *=10 %; ***=5 %; ***=1 %.

Les totaux et les différences peuvent varier légèrement par suite de l'arrondissement.

^aComprend les cotisations à l'Assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada projetées retenues à la source ainsi que l'impôt sur le revenu projeté. Les prévisions de retenues à la source et d'impôt sur le revenu sont basées sur les barèmes d'imposition fédéraux et provinciaux et sur les données sur le revenu gagné et non gagné et les versements de supplément du PAS; l'impôt réellement payé par les membres de l'échantillon peut différer de ces projections.

• Chaque augmentation de 1 \$ des paiements de transfert du gouvernement fait augmenter le revenu mensuel de 2 \$.

Lorsqu'on a additionné l'augmentation des gains et le revenu provenant des versements du PAS et qu'on en a soustrait les réductions d'aide au revenu et les impôts prélevés, les membres du groupe programme se sont retrouvées avec un revenu de 103 \$ de plus par mois que les membres du groupe témoin. Ainsi, l'augmentation de revenu après impôt représente près du double de la dépense du gouvernement.

• En augmentant le revenu, le PAS a également nettement réduit la pauvreté.

Le taux de pauvreté chez les assistées sociales de longue date est extrêmement élevé. Il n'est donc pas étonnant que le revenu supplémentaire généré par le PAS ait considérablement réduit le nombre de familles dont le revenu était en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada. Seulement environ 77 pour cent du groupe programme avaient un revenu faible au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 36 mois, alors que la proportion était de 86 pour cent chez le groupe témoin; le programme a donc réduit la pauvreté de plus de 9 points de pourcentage.

^bComprend les versements du PAS, les prestations d'aide au revenu et autres paiements de transfert, mais non l'impôt sur le revenu.

^cLe revenu familial représente la somme du revenu du membre de l'échantillon plus les gains provenant du travail de tout autre membre de la famille de cette personne.

^dCalculs fondés sur la comparaison du revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada pour la localité du membre de l'échantillon et le nombre de personnes dans la famille.

• Une grande partie du revenu supplémentaire a servi à acheter de la nourriture et des vêtements, à payer le loyer ou à augmenter l'épargne.

Les membres du groupe programme ont consacré 49 \$ de plus par mois que les membres du groupe témoin à l'achat de nourriture et de vêtements, au loyer et aux frais de gardiennage (non illustré au tableau S.2). Cette donnée suppose que les membres du groupe programme ont consacré près de la moitié de leur revenu supplémentaire à ces articles.

En plus de dépenser davantage pour les choses essentielles, les membres du groupe programme pouvaient utiliser leur revenu additionnel pour augmenter leur épargne ou rembourser leurs dettes. Le montant d'épargne moyen au sein des deux groupes de l'étude était d'environ 500 \$, mais le groupe programme était légèrement plus susceptible d'avoir des économies supérieures à 500 \$. Le revenu supplémentaire n'a toutefois pas servi à rembourser des dettes.

IMPACTS SUR LES AUTRES RÉSULTATS

• La plupart des personnes qui ont travaillé à temps plein en raison du supplément ont continué à travailler pendant au moins un an.

Lorsque des programmes comme le PAS font augmenter l'emploi, ils le font habituellement en « fouillant davantage » dans le bassin des assistées sociales et en encourageant un groupe de personnes plus défavorisées à aller travailler. Ce groupe a habituellement de la difficulté à conserver un emploi, soit parce qu'il s'agit d'emplois de courte durée ou parce que les personnes se laissent décourager par les obstacles qui rendent le travail difficile pour elles au départ. Néanmoins, la plus grande partie de l'emploi supplémentaire découlant de l'offre de supplément était constitué d'emplois stables. En particulier, le PAS a eu pour effet de doubler le nombre de personnes qui ont travaillé à temps plein pendant un an ou plus, de 10,4 pour cent chez le groupe témoin à 20,9 pour cent chez le groupe programme. Étant donné que le programme a fait augmenter de 15 points la proportion du groupe programme ayant travaillé à temps plein à un moment quelconque durant les 18 premiers mois, ceci signifie que pour trois personnes additionnelles à travailler à temps plein, deux ont travaillé à temps plein pendant au moins un an.

 La plus grande partie des emplois supplémentaires engendrés par le supplément du PAS offraient des salaires approchant des minimums provinciaux.

Les programmes comme le PAS peuvent encourager les participantes à accepter des emplois à faible salaire, soit parce qu'elles n'ont pas les compétences nécessaires pour obtenir des salaires supérieurs, ou parce qu'elles sont prêtes à accepter un salaire faible afin de recevoir le supplément. Il peut y avoir lieu de se préoccuper. Les salaires de tous les emplois supplémentaires qui ont été acceptés en raison du PAS vers la fin de la période de suivi différaient de moins 2 \$ du salaire minimum provincial. De plus, l'impact du programme sur les emplois dont le salaire différait de moins de 1 \$ du salaire minimum a été plus du double de l'impact sur les emplois dont les salaires différaient de 1 \$ à 2 \$ du salaire minimum.

 Bien que la plupart des emplois que les participantes ont acceptés en raison de l'offre de supplément soient assortis de salaires approchant du salaire minimum, les salaires ont augmenté pour celles qui ont travaillé à temps plein. De plus, les personnes qui sont allées travailler à temps plein en raison de l'offre de supplément ont vu leur salaire augmenter autant que celles qui auraient travaillé à temps plein sans le supplément.

L'un des objectifs secondaires du PAS à l'origine était que les personnes qui iraient travailler à temps plein acquièrent de l'expérience de travail précieuse qui leur permette d'augmenter leurs salaires horaires. Si les salaires augmentaient suffisamment, le travail aurait pu continuer à payer davantage que l'aide sociale, même une fois le supplément éliminé, ce qui dissuaderait les participantes de retourner à l'aide sociale. Les salaires ont bel et bien augmenté pour les personnes qui ont accepté l'offre de supplément. De la fin de la première année de suivi jusqu'à la fin de la troisième année, les salaires des membres du groupe témoin qui ont travaillé ont augmenté en moyenne de 12,7 pour cent. Au cours de la même période, les salaires des personnes qui sont allées travailler pour bénéficier du supplément ont augmenté en moyenne de 11,7 pour cent. Bien que cette augmentation en elle-même n'encourage pas nécessairement beaucoup de personnes à continuer à travailler à temps plein sans le supplément, elle pourrait être suffisante si le fait d'aller travailler a suscité des attitudes plus positives à l'égard du travail ou si les frais de gardiennage constituent moins un obstacle au travail parce que les enfants de ces familles sont maintenant plus âgés.

Il faut être prudent dans l'interprétation de ce résultat. Durant la période du PAS, le salaire minimum a augmenté de 5,50 \$ à 7,15 \$ l'heure en Colombie-Britannique et de 5 \$ à 5,50 \$ l'heure au Nouveau-Brunswick. Ainsi, le PAS peut avoir indirectement engendré une hausse des salaires en encourageant les participantes à accepter des emplois au salaire minimum lorsque le salaire minimum était à la hausse. En fait, les salaires ont augmenté rapidement pour le groupe qui était le plus susceptible d'accepter des emplois au salaire minimum. Les salaires ont augmenté davantage, cependant, pour un groupe de travailleuses plus spécialisées qui gagnaient initialement près de 10 \$ l'heure en moyenne.

• Le PAS n'a pas eu d'effet sur le taux de mariage chez les membres de l'échantillon après la répartition au hasard, mais on a observé de légers changements contradictoires dans les deux provinces. Au Nouveau-Brunswick, les membres du groupe programme étaient légèrement plus susceptibles de s'être mariées que celles du groupe témoin. En Colombie-Britannique, c'est le contraire qui s'est produit.

Pour diverses raisons, le PAS peut encourager ou décourager le mariage. La façon dont le supplément était calculé peut avoir incité directement des membres du groupe programme à se marier; les versements de supplément n'étaient pas réduits si un conjoint contribuait au revenu familial, mais les prestations d'aide au revenu l'étaient. Par la même occasion, le PAS pourrait avoir aidé les membres de l'échantillon à rencontrer des partenaires éventuels dans le cadre du travail. Le revenu supplémentaire découlant du PAS pourrait également avoir encouragé des membres du groupe programme à se marier en allégeant leurs difficultés financières, en les aidant à payer le coût du mariage, en rehaussant leur estime personnelle ou en les rendant plus attrayantes pour les partenaires éventuels. Par contre, le PAS pourrait

avoir découragé le mariage si le temps supplémentaire passé à travailler a réduit la disponibilité pour rencontrer des partenaires éventuels et faire plus ample connaissance. Le revenu supplémentaire découlant du PAS peut également avoir rendu plus facile pour les participantes de vivre d'un seul revenu. Enfin, le PAS pourrait avoir encouragé certaines mères de famille monoparentale à reporter le mariage afin d'acquérir plus d'expérience de travail.

En dépit ou en raison de ces forces, une proportion semblable de membres des groupes programme et témoin se sont mariées durant chaque année de la période de suivi. L'effet du programme sur le mariage a toutefois varié selon la province. Au cours de la période de suivi de 36 mois en Colombie-Britannique, le PAS a eu pour effet de réduire de 3 points la proportion de personnes qui étaient mariées à un moment donné, soit d'environ 18 pour cent à environ 15 pour cent. Par contraste, au Nouveau-Brunswick, le PAS a eu pour effet d'augmenter de 4 points la proportion de personnes qui étaient mariées à un moment donné, soit d'environ 21 pour cent à environ 25 pour cent.

Pourquoi le PAS a-t-il encouragé le mariage au Nouveau-Brunswick et l'a-t-il découragé en Colombie-Britannique? Les différences démographiques, les impacts du PAS sur l'emploi et le revenu et la pénalisation du mariage par l'aide au revenu ne semblent pas expliquer les différences dans les impacts sur le mariage. Une autre possibilité est la différence entre les cultures des deux provinces. Le Nouveau-Brunswick est plutôt rural, et la majorité de la population est Catholique. Par comparaison, la Colombie-Britannique est dominée par Vancouver et ses banlieues, et moins de 20 pour cent de la population sont catholiques. De plus, le mariage a été beaucoup plus fréquent chez les membres du groupe témoin au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Les différences entre les normes des deux provinces à l'égard du mariage peuvent avoir joué un rôle dans la transposition des impacts du programme sur l'emploi et les gains en impacts sur le mariage.

IMPLICATIONS STRATÉGIQUES

- Lorsqu'ils sont bien structurés, les programmes d'incitation financière peuvent être triplement gagnants en encourageant le travail à temps plein, en augmentant le revenu et en réduisant la pauvreté. À la fin de la période de suivi de trois ans, le PAS avait fait augmenter l'emploi à temps plein de 9 points de pourcentage, réduit la pauvreté de 9 points et augmenté le revenu individuel après impôt de plus de 100 \$ par mois. Par comparaison, les programmes qui encouragent les assistés sociaux à chercher du travail et à parfaire leurs compétences sans offrir d'incitatif financier entraînent généralement une augmentation de l'emploi, mais non une hausse du revenu ou une réduction de la pauvreté. Les programmes offrant un supplément de gains aux assistés sociaux qui travaillent à temps partiel peuvent également encourager le travail et augmenter le revenu, mais à eux seuls ces incitatifs ont généralement des effets moindres que le PAS sur les gains et le revenu.
- Les incitatifs financiers ne sont pas la solution pour toutes les assistées sociales de longue date. Environ le tiers du groupe programme a travaillé à temps plein et touché au moins un versement de supplément. Les deux tiers ne l'ont pas fait. La plupart de ces mères se sont dites intéressées par le supplément, mais n'ont pas été en mesure de trouver un emploi à temps plein ou ont été incapables de surmonter divers obstacles au travail

durant l'année suivant leur adhésion au programme. Les programmes tels que le PAS peuvent être encore plus efficaces lorsqu'ils sont combinés à d'autres politiques visant à aider les assistées sociales à trouver du travail ou à surmonter les obstacles tels que les problèmes de gardiennage ou de transport. Dans le cadre de l'évaluation du PAS, une petite étude appelée PAS Plus examine les effets de l'ajout de services d'emploi volontaires à l'incitatif financier généreux du programme. Selon les premiers résultats du PAS Plus, l'ajout de services aux incitatifs du programme a permis à la moitié des participantes de trouver du travail à temps plein et de toucher au moins un versement de supplément, bien qu'un grand nombre de personnes ayant fait appel aux services d'emploi aient rapidement perdu leur emploi à temps plein.

- Les programmes d'incitation financière exigent un investissement à court terme. Les incitatifs financiers sont efficaces parce qu'ils permettent aux personnes qui touchent des prestations d'aide sociale de gagner plus d'argent. C'est pourquoi ce type de programme demande habituellement un investissement à court terme. Durant les six mois précédant la fin de la période de suivi étudiée dans ce rapport, les dépenses gouvernementales en paiements de transfert ont augmenté de 56 \$ par mois par famille faisant partie du groupe programme. Toutefois, si le PAS continue à faire augmenter l'emploi même après que les mères ne sont plus admissibles aux versements de supplément, le gouvernement commencera à recouvrer une partie de cet investissement. Les conclusions d'une autre étude du PAS indiquent en outre que les incitatifs financiers ne coûtent pas nécessairement de l'argent, même à court terme. Lorsque l'offre de supplément a été faite à de nouvelles assistées sociales, le PAS a nettement fait augmenter l'emploi, les gains et le revenu, mais le gouvernement a recouvré la totalité des versements de supplément au moyen des impôts et de la réduction des prestations d'aide au revenu.
- En fournissant un incitatif au travail constant, les programmes d'incitation financière peuvent encourager la stabilité d'emploi et augmenter les salaires des travailleuses. Étant donné que la plupart des assistées sociales ont des compétences et une expérience de travail limitées, elles perdent souvent leur emploi rapidement lorsqu'elles réussissent à en trouver un. Il est par conséquent difficile pour elles d'accumuler suffisamment d'expérience de travail pour leur permettre de perfectionner leurs compétences et d'augmenter leur revenu. Le supplément généreux du PAS, toutefois, offre un incitatif financier constant au travail, même s'il faut remplacer un emploi perdu. En ne récompensant que le travail à temps plein, le PAS peut également encourager les participantes à trouver des emplois qui sont plus stables au départ parce qu'ils sont à temps plein. En raison de ces forces, la plupart des personnes qui sont allées travailler en raison du PAS ont travaillé la plupart du temps, et leurs salaires ont augmenté dans une certaine mesure au cours de la période de suivi étudiée dans ce rapport.